

**mrap (1949 - 2009)**  
**60 ans de lutte contre le racisme**

**Pour un monde  
solidaire et  
sans racisme :  
migrants et  
réfugiés  
dans le  
monde**

**samedi 31 octobre 2009**  
**Grand Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris**

**mrap**

**mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples**

43 boulevard Magenta - 75010 Paris - Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98

<http://www.mrap.fr>

# Table des matières

<i>Introduction</i> .....	2
<i>Programme de la journée du 31 octobre 2009</i> .....	3
<i>Repères historiques et brève présentation du MRAP</i> .....	6
Création du MRAP en 1949 .....	7
Changement de nom du MRAP en 1977 .....	8
Premiers testings en 1963 .....	9
Loi contre le racisme de 1972 : une lutte de 13 années du MRAP .....	10
Lutte contre l'antisémitisme .....	13
Lutte contre l'apartheid : un rude combat .....	14
Violences envers les immigrés : une action résolue du MRAP .....	15
Les tziganes et les gens du voyage : toujours exclus .....	16
Une terre, deux peuples, deux Etats .....	18
La lutte pour les droits concerne d'abord ceux des plus pauvres .....	20
<i>Informations pratiques</i> .....	21

# mrp (1949 - 2009) :

## 60 ans de lutte contre le racisme

Le 22 mai 1949, au Cirque d' Hiver de Paris - en présence de deux mille participants venus de toute la France et des courants de pensée les plus divers - naissait le MRAP-Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, à l'initiative de militants venus de la LICA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme) et du MNCR (Mouvement National Contre le Racisme) issu de la résistance et de la clandestinité de la Seconde Guerre Mondiale.

Lors de son Congrès de 1977, le MRAP prenait acte de l'évolution du monde et de la société française après les luttes de décolonisation et le retour des extrêmes droites. Il décidait - tout en conservant son sigle - de devenir le « Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples ». Il signifiait ainsi sa volonté de lutter constamment contre toutes les formes anciennes et nouvelles du racisme, dans la solidarité avec toutes les victimes individuelles et les peuples du monde.

Le MRAP, à travers ses militants, a tout d'abord voulu relever le défi du temps dans le respect de l'esprit même de ses fondateurs. Le « Plus jamais ça » ne pouvait être qu'un engagement collectif, citoyen et indivisible contre le racisme sous toutes ses formes, à combattre toujours et partout, sans exclusion de victimes ni de lieux.

Le MRAP, depuis 60 ans, a su faire vivre le pluralisme d'idées et d'opinions, richesse et atout indispensable à son efficacité. Il n'a eu de cesse, fort de l'engagement de ses militants et de ses comités locaux, d'être au rendez-vous des grandes mobilisations citoyennes, aux côtés de toutes les victimes. En 1972, il a obtenu que soit votée, à l'unanimité du Parlement français, la loi qui fait du racisme un délit et non une opinion. Il a renforcé sa présence à toutes les tribunes nationales et internationales qui ont fait de la lutte contre toutes formes de racisme un objectif fondamental.

Si exister c'est résister, hier comme aujourd'hui le MRAP a plus que jamais un rôle à jouer, tant les conflits, les haines, les préjugés restent partout tenaces.

Pour continuer ces 60 années de combats, le MRAP organise le 31 octobre prochain une journée mobilisatrice de réflexion et d'action : « Au cœur des engagements du MRAP pour un monde solidaire sans racisme : Migrants et Réfugiés dans le monde », avec la participation de M. Jean ZIEGLER, auteur de «La Haine de l'Occident » et vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies, sur le thème « Le massacre quotidien de la faim : où est l'espoir ? ».

Paris, le 3 octobre 2009

# Programme de la journée du 31 octobre 2009

**9h00** : Accueil des participants



**9h30 – 10h15** : Séance d'ouverture sous la présidence du MRAP



**9h30 – 9h45** : Accueil de l'assemblée par le/la représentant(e) de la mairie de Paris



**9h45 – 10h15**

**Ouverture de la journée par le MRAP**

9h45 - 10h00

Allocution de bienvenue de **Charles PALANT**

*Co-fondateur, ancien secrétaire général et ancien membre de la présidence du MRAP*

10h00 - 10h15

Allocution de bienvenue de **Mouloud AOUNIT**

*Ancien secrétaire général et membre du collège de la présidence du MRAP*



**10h15 – 11h30**

sous la présidence de séance de Charles PALANT

***Au cœur des engagements du MRAP pour un monde solidaire sans racisme :***

***« Migrants et Réfugiés dans le monde »***

***(guerres, dictatures, pillage du Sud du monde, mondialisation,  
faim dans le monde, migrations climatiques, ...)***

10h15 – 11h00

**Jean ZIEGLER**

*Auteur de « La Haine de l'Occident »,*

*Vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations-Unies*

***Le massacre quotidien de la faim : où est l'espoir ?***

11h00 – 11h30

échanges de la salle avec Jean ZIEGLER



**11h30 – 11h45**

**Pause**



**11h45 – 12h30**

sous la présidence de séance de Martine PLATEL  
**Témoignages des luttes euro-africaines**

11h45 – 12h00

Projection d'un extrait de vidéo de **Victor NZUZI**  
*militant altermondialiste de la République Démocratique du Congo*  
**L'état du monde en peintures et commentaires de Victor NZUZI**  
(extrait de la soirée du 19 décembre 2008 au siège du MRAP, avec l'association Survie)

12h00 – 12h15

Témoignage de **Magali BUSQUET**  
*Présidente du MRAP de Lyon*  
**sur sa participation à la réunion Euro-Africaine organisée en 2008 à Bamako  
par l'Association Malienne des Expulsés – AME**

12h15 – 12h30

Projection d'un extrait du film de l'AME tourné à cette occasion



**12h30 – 14h30**

**« Pot de l'amitié » et buffet sur place**



**14h30 – 15h30**

sous la présidence de séance de Bernadette HETIER  
**Les politiques migratoires et d'asile répressives en Europe et en France**

14h30 – 15h00

**Claudia CHARLES**

*Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI)*  
**Les « Lois » Européennes et leurs ravages en France et en Europe**

15h00 – 15h15

**Damien NANTES**

*CIMADE - Service oecuménique d'entraide*  
**Mobilisations européennes contre la « Directive de la honte »**

15h15 – 15h30

échanges avec la salle



**15h30 – 16h00**

**Pause**



**16h00 – 17h30**

**Les « Résistances »**

**16h00 – 17h15**

sous la présidence de séance d'Agnès CLUZEL  
**Résistances citoyennes : témoignages**

**16h00 – 16h10**

**Pierre CORDELIER**

*Réseau Éducation Sans Frontières*  
**Contre « la chasse aux enfants »**

**16h10 – 16h20**

**Christophe DELTOMBE**

*Président d'EMMAUS*  
**« Délinquants de la solidarité »**

**16h20 – 16h30**

**Jean-Michel CENTRES**

*Membre du Conseil d'administration du MRAP chargé des questions d'immigration et d'asile*  
**Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement**

**16h30 – 16h40**

Témoignage de **Gilles**

*Comité local du MRAP de Paris*  
**« Feu sur les centres de rétention »**

**16h40 – 17h00**

**Collectif de femmes de la Coordination 93 des Sans Papiers**

*(en lien avec le comité local du MRAP de Pierrefitte)*

**« Sortir pour vivre libres »**



**17h00 – 17h15**

**Pause**



**17h15 – 17h45**

sous la présidence de séance de Renée LE MIGNOT

**Résistances « d'État »**

Madame **Luzmila CARPIO**

*Ambassadrice de l'État plurinational de Bolivie à Paris*

**Les protestations du Président Evo Moralès et des chefs d'État d'Amérique du Sud auprès de l'Union Européenne, lors de l'approbation de la « Directive de la Honte » par le Parlement Européen le 18 juin 2008**



**17h45 – 18h00**

**Clôture de la rencontre par le MRAP**



60 ans, 60 affiches : sur les lieux de la rencontre seront exposées les 60 affiches formant le coffret anniversaire « 60 ans, 60 affiches ». Ces affiches ont été sélectionnées dans les archives du MRAP et elles recouvrent toute la période de 1949 à 2009.

# Repères historiques

Le MRAP est né lors des années sombres de la seconde guerre mondiale, dans la résistance au nazisme et au fascisme. Créé dans la clandestinité en 1942-43, le MNCR (Mouvement National Contre le Racisme) donne naissance dans les années qui suivent la Libération, à la reconstitution de la LICA d'avant la guerre, puis en 1949 à sa scission entre les actuels LICRA et MRAP (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix). L'action de ce dernier est d'emblée placée sous le signe de la défense de toutes les victimes du racisme et de la lutte déterminée contre toutes les formes de racisme en Europe et dans le Monde :

- lutte contre l'antisémitisme au lendemain de l'extermination des juifs par les Nazis ;
- lutte contre la " chasse aux sorcières " (défense des époux Rosenberg et des progressistes) et le " lynchage légal " des Afro-Américains et Amérindiens aux États-Unis (cas emblématiques de Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier) ;
- lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, par des actions de solidarité (en particulier en matière d'éducation) avec les militants de l'ANC, principalement hors de ses frontières, dans les 9 pays de la « ligne de front » d'Afrique australe (Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe), opposés au régime d'apartheid d'Afrique du Sud,
- solidarité avec les peuples colonisés (en particulier en Algérie),

L'évolution du monde, avec les mouvements de décolonisation, accentue l'engagement du MRAP dans la solidarité avec les peuples en lutte à travers le Monde pour leur liberté et leur dignité, à côté de ses actions traditionnelles et fondatrices. C'est pour le reconnaître que le MRAP décide en 1977 de modifier le contenu de son logo et de devenir ce qu'il est aujourd'hui : " Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples ".

Le MRAP, fidèle à son histoire et tenant compte des évolutions du monde et des sociétés, en France et en Europe, s'efforce de mener de front :

- la lutte contre toutes les manifestations de toutes les formes de racisme « au quotidien » (antisémitisme, xénophobie anti-étrangers et immigrés, racisme « anti-musulmans » ou « islamophobie », racisme anti-Tsiganes et anti-Roms ou « tsiganophobie »...)
  - par les actions juridiques et judiciaires (plaintes et constitutions de partie civile) dans le cadre de la Loi sur la Presse (racisme dans les médias et l'espace public, sur internet...) ainsi que poursuites au civil et au pénal et/ou saisines de la HALDE,
  - par l'engagement de ses militants auprès de toutes les victimes de discriminations et/ou de violences racistes,
  - par la participation aux mécanismes institutionnels de lutte contre les discriminations et le racisme et pour les droits de l'homme (CNCDDH, HALDE, élaboration de Chartes volontaires de bonne conduite...), la lutte contre le racisme dans le sport, en lien avec les fédérations sportives ...
- le combat pour l'égalité des droits et la citoyenneté active de toutes les composantes de la société française : le MRAP se place à ce titre aux côtés des demandeurs d'asile, réfugiés, immigrés, sans-papiers, gens du voyage et Roms migrants, citoyens des DOM-TOM...
- la solidarité active avec tous les peuples en lutte dans le monde pour l'obtention de leurs droits, le combat pour la paix dans le monde, contre la peine de mort...

Dans l'actualité, le MRAP comprend quelque 150 comités locaux et Fédérations départementales. L'ensemble du mouvement se trouve engagé prioritairement :

- aussi bien dans des réseaux internationaux tels que :
  - Réseau Européen contre le Racisme (ENAR),
  - International Movement against all forms of Discrimination and Racism – IMADR ( il est membre de son comité exécutif),
  - Coordinations Européenne et Française pour le droit des Étrangers de vivre en Famille,
  - MIGREUROP et autres réseaux contre les camps d'internement d'étrangers et les politiques migratoires de l'UE et de ses États membres,
  - Actions collectives internationales : pour la Paix au Proche-Orient, contre la guerre en Irak, " Ensemble, sauvons MUMIA », pour l'abolition de la peine de mort, solidarité avec les peuples d'Amérique latine ...
- que dans des réseaux nationaux comme :
  - l'ANAFE (Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers),
  - des Coordinations (Pour le droit des Étrangers de vivre en famille en France, Coordination Française pour le Droit d'Asile-CFDA, Observatoire pour le Droit à la Santé des Étrangers -ODSE...)
  - des actions/collectifs pour une citoyenneté Européenne et Française de résidence ainsi que le droit de vote des ressortissants des pays tiers au sein de l'UE, pour la régularisation de tous les sans-papiers, contre la " Double Peine ", contre toutes les discriminations,
- ou des mobilisations pour le droit à l'Histoire et la restitution de la Mémoire et la reconnaissance (en particulier) de l'esclavage, des méfaits de la colonisation, des massacres de 1945 en Algérie et de 1947-48 à Madagascar, du 17 Octobre 61, de la torture en Algérie, etc.

# Création du MRAP

Manifeste publié 2 semaines après la création du MRAP, le 1er juin 1949

12

DROIT ET LIBERTÉ

1<sup>er</sup> Juin 1949. — N° 29 (97)

## TOUS UNIS contre le Racisme et pour la Paix !

### SILENCE

#### AUX TRAITRES DE LA PLUME

Les délégués à la Journée Nationale contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix,

Convaincus que l'antisémitisme ne commence jamais par les chambres à gaz et les fours crématoires, mais par un empoisonnement idéologique ayant pour objet de faire dévier le mécontentement populaire vers la haine raciale,

Tiennent à souligner que cette propagande multiforme tend à rendre possible une situation où la déportation et le massacre des juifs arrivent comme une conclusion terriblement logique de la propagande et de la littérature antisémites.

Constatent que l'on assiste actuellement, sans qu'interviennent les pouvoirs publics, à une série d'offensives des éditeurs de la trahison et de l'antisémitisme qui encombrant les librairies complaisantes de leurs livres et publications,

Soulignent que ces ouvrages, journaux et revues créent un climat dont la généralisation ne manquerait pas de conduire à un fascisme nouveau nécessairement raciste,

Estiment par conséquent qu'il est du devoir de tous de s'associer activement à toutes les forces démocratiques dont l'union et le développement sont le plus sûr garant de la sécurité de chacun,

Exigent avec tous les résistants et patriotes une action énergique contre les traîtres de la plume et leurs éditeurs.

### MANIFESTE

Nous, délégués élus en Assemblées Populaires à Paris, dans les villes de France et représentants de 102 organisations, Nous, femmes, hommes, jeunes, de toutes conditions sociales, de toutes opinions et philosophies,

Nous, en qui jamais ne s'éteindront la douleur et le souvenir de l'extermination de millions de nos frères gazés, brûlés et fusillés par les nazis, sommes venus clamer notre colère face au danger croissant du racisme et de l'antisémitisme au moment où grandit la menace d'une nouvelle guerre.

Quatre ans après la défaite de l'hitlérisme, un nouvel Etat allemand est reconstitué à l'Ouest, qui n'est ni dénazifié, ni démilitarisé, un Etat allemand où la chienne de Buchenwald est graciée et où les criminels de guerre, officiers, S. S., chefs nazis, magnats de l'industrie de la mort, occupent les postes les plus importants.

La réhabilitation et la libération des assassins de millions d'hommes est un encouragement aux crimes de demain.

La reconstitution à nos frontières d'une Allemagne de l'Ouest dont la population de cinquante millions d'habitants est animée par l'esprit de revanche constitue un danger pour la paix du monde et particulièrement pour la sécurité de la France, qui a été au cours des 80 dernières années, trois fois envahie et pillée.

Le danger est d'autant plus grand que cette Allemagne aurait pour mission de fournir les troupes mercenaires à ceux qui préparent une nouvelle et sanglante tuerie mondiale et pour qui la bombe atomique représente la forme perfectionnée du four crématoire, l'instrument de l'assassinat en masse de millions d'êtres innocents.

La renaissance du nazisme est accompagnée d'une nouvelle vague de racisme et d'antisémitisme, tant en Allemagne que dans notre pays et les éléments qui ont formé, pendant la guerre, les cinquièmes colonnes fascistes et qui ont été les auxiliaires les plus précieux de l'occupant, deviennent chaque jour plus arrogants.

En France, alors que le danger grandit à nos frontières, des fascistes de l'intérieur préparent leur revanche et font paraître journaux, tracts et livres qui prônent l'idéologie du racisme et l'antisémitisme, de la xénophobie et de la guerre.

Nous savons par notre expérience tragique que le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont les signes avant-coureurs de la guerre.

Ce sont les armes dont les bellicistes se servent toujours.

La lutte contre l'antisémitisme et le racisme est la cause de tous les partisans de la Paix.

Notre place à nous qui combattons le racisme et l'antisémitisme est dans le camp des Partisans de la Paix.

C'est pourquoi nous affirmons notre plein accord avec le Manifeste et les décisions du Congrès Mondial des Partisans de la Paix qui sont pour nous un engagement sacré.

Nous lutterons parmi les centaines de millions d'hommes de toutes langues et de toutes couleurs qui se sont levés pour défendre la Paix et l'amitié entre les peuples.

Nous sommes pour la charte des Nations Unies et pour l'entente entre les alliés dont l'unité a permis la victoire sur l'hitlérisme.

Nous sommes contre les alliances militaires qui sont contraires à la Charte de l'O. N. U. et qui mènent à la guerre.

Nous sommes pour l'interdiction de l'arme atomique et de toutes les autres armes d'agression.

La lutte pour la Paix est inséparable de la lutte pour la Fraternité entre les peuples. Nous sommes contre toute oppression nationale et coloniale, pour l'indépendance des peuples.

Nous saluons à cette occasion la naissance de l'Etat d'Israël qui, à l'exemple d'autres peuples, a su conquérir son indépendance et nous nous élevons contre toutes les intrigues et contre toutes les manœuvres impérialistes qui menacent l'indépendance et la sécurité de l'Etat d'Israël.

Nous ne permettrons pas qu'Israël soit transformé en une base militaire d'agression et en un tombeau de ses enfants.

Nous déclarons que nous ne pouvons pas être neutres à l'égard des assassins de millions d'êtres humains.

Nous disons qu'il ne saurait y avoir d'avantage de neutralité à l'égard de ceux qui préparent une nouvelle guerre.

Nous, qui avons vécu les horreurs de l'hitlérisme et les souffrances de millions de femmes et d'enfants martyrisés, gazés, brûlés et fusillés,

Nous, qui avons défendu comme résistants, combattants ou engagés volontaires la terre de France contre la barbarie hitlérienne,

Nous qui, dans les rangs des partisans avons aidé à porter des coups mortels à l'ennemi nazi,

Nous qui sommes fidèles à la mémoire de millions de martyrs, à la mémoire des héros légendaires du ghetto, à la mémoire des Combattants de la Hagana,

Nous jurons de ne jamais être les alliés des nazis et d'être toujours aux côtés des Combattants de la Paix et de la Démocratie.

Restons unis pour maintenir et renforcer le puissant front contre l'antisémitisme, le racisme et pour la Paix.

### ASSURER

#### LE NERF DE LA PAIX

La Commission des Finances composée de 45 délégués représentant la plupart des organisations et des sociétés adhérentes au M.R.A.P. a décidé, afin de procurer les moyens financiers indispensables au bon fonctionnement du M.R.A.P.

1° que la Commission des Finances devienne la Commission permanente des Finances du M.R.A.P. ;

2° qu'une cotisation mensuelle soit instituée pour toutes les organisations et sociétés adhérentes au M.R.A.P. et qu'un acompte de 10.000 francs soit versé par chaque organisation et société avant le 15 juin prochain ;

3° qu'à toutes les soirées et grandes entreprises des organisations et des sociétés adhérentes du M.R.A.P. un insigne au profit du M.R.A.P. soit vendu ;

4° La Commission Financière propose de créer un timbre du Mouvement qui devra obligatoirement être apposé sur les cartes d'adhérents de toutes les organisations et sociétés adhérentes du M.R.A.P. ;

5° Le Congrès proclame une campagne de 10 millions de francs pour un fonds de lutte contre l'antisémitisme. La Direction du M.R.A.P. décidera de la date et des modalités de cette campagne ;

7° Les membres de la Commission des Finances ont cotisé sur place 45.000 fr. et font appel à tous les présents pour qu'ils versent leur obole aux quêteurs qui se présenteront parmi eux.

### LE COMITÉ D'ACTION DU M. R. A. P.

M. ANKER, David, Secrétaire général de la Fédération de l'Habillement. — M. APPEL (U.E.V.A.C.). — Dr. ARACER, médecin. — Dr. AVERBUCH, médecin. — M. J. A. BASS, Conseil juridique. — M. BENN, artiste peintre. — M. BERGER (U.S.J.F.). — M. BERGMAN. — Mme BERMAN, femme de fusillé. — Mme BIANCHI (C. C. E.). — M. BLUM I. (E. V. A. C. J.), secrétaire général du M.R.A.P. — M<sup>lle</sup> BLUMEL, André, avocat à la Cour, président du M. R. A. P. — M. BRAVERMAN, vice-président de la Synagogue du 15<sup>e</sup> arrondissement. — M. BRAUER, président de l'U.F.A.C. du 13<sup>e</sup> arrondissement. — Mme

BREMAUD, femme de fusillé. — M. BULAVKO, journaliste. — Mme BURSTEIN, femme de fusillé. — M. DAVIDOVITCH. — M. FELD Charles, journaliste. — M. FESSLER, metteur en scène. — M. GAMERMAN. — M. GLEB, artiste peintre. — Mme GLIGER. — M. CORDON (Presse Nouvelle). — M. GOROSZ, président de la Société des Gobelins. — M. GRANT Alfred, secrétaire général de l'U. S. J. F. — Dr. GRINBERG, directeur du dispensaire « L'Aide médicale ». — M. GRIN-FOGEL. — M. GRINBLAT. — M. GRUN. — M<sup>lle</sup> GRUNSPAN, avocat à la Cour. — M. HALTER (Fédération des Artisans Juris). — M. HEN-

RI (Mouvement des Cadets). — Dr. HIRSCHMAN, médecin. — M. HOLODENKO, musicien. — M. HOLTZER. — Dr. JALNA, médecin. — M. JUCHT. — M. JUDIN. — M. le Grand Rabbin J. KAPLAN. — M. KATZ Mané, artiste peintre. — M. KINMAN, metteur en scène. — M. KORNBLUTH. — M. KORNHENDLER. — M. KRIWKOski Serge, secrétaire de la Section marseillaise du M. R. A. P., Conseiller municipal de Marseille. — M. KURICKI, ingénieur. — M. LADOWICZ (Synagogue Fleichman). — M. LANG René, industriel. — M. LEDERMAN Jacques, secrétaire de l'Intersyndicale Juive. — M<sup>lle</sup> LEDERMAN Charles, avocat à la Cour. —

M. LERMAN, secrétaire général de Poalei Zion Gauche. — M<sup>lle</sup> LEVIN. — Mme le Prof. Jeanne LEVY. — M<sup>lle</sup> LEVY Claude-Frédéric, avocat à la Cour. — Dr. LINDENBERG. — M. LOOS. — M. MAGRISO, ancien combattant de 14-18 (Juifs séphardites). — M. MASSELIN. — M. MILLER. — M. MINC Joseph, chirurgien dentiste. — M. MOSSÉ, secrétaire de la Mairie du 13<sup>e</sup> arr. — Mme MUTTER Meta, artiste peintre. — M<sup>lle</sup> PAZANOWSKA, artiste peintre. — M. PALANT. — M. POZNANSKI, président de l'U. S. J. F. — Dr. NEYDORF. — M. OSTROY. — M. ROSENBERG. — M. ROZANES, président de l'Association sioniste des Juifs Séphardites. —

M. SANTOS, Bey de Sémo. — M. SCHNEIDLEDER. — M. SCHULSTEIN, poète. — Mme SCHWOB Marguerite. — M. SIMONOWITZ. — M. SINEL Léon. — Mme SOSNOWSKI Conette, mère de fusillé. — M. SOROKA. — M. SZTAMFATER. — M. STEIN. — M. STROCHLITZ. — M. SZTERN, président des Comités Populaires d'aide à Israël. — M. TAUB. — Mme TENENBAUM, secrétaire de l'U. J. R. E. — M. VILNER, secrétaire général de l'U. J. R. E. — M. WACHSPRESS (Commandant Robert). — Dr. WAYSBERG. — M. WEIL B. (Intersyndicale Juive). — M. WEITZ, écrivain.

(A suivre.)

# Changement de nom du MRAP

Editorial d'Albert Lévy, Secrétaire général du MRAP, au mois de juillet 1978

M. Pierre-Bloch engage la L.I.C.A., ce que nous n'avions pas voulu faire. Cette organisation a publié la réponse du député de la Goutte d'Or dans son organe, le Droit de Vivre, mais en gommant soigneusement le mot « étrangère » de la formule incriminée. (Une faune le plus souvent étrangère). Cette manipulation diffamatoire tend à faire croire que droit et liberté se serait fait le défenseur de la criminalité en tant que telle. On vient à se demander, en voyant ces procédés, si le rôle joué par M. Pierre-Bloch junior au secrétariat d'État aux travailleurs immigrés n'est pas la cause de l'extraordinaire indulgence de la L.I.C.A. à l'égard du décret Stoléro, condamné par le Conseil d'État et tous les antiracistes, mais que le Droit de Vivre a été le seul journal à soutenir sans réserve.

Enfin, M. Pierre-Bloch voudra bien nous excuser de ne pas considérer l'élection législative comme un brevet d'antiracisme. Oublie-t-il que M. Soustelle, ex-député s'est fait dans le journal Le Monde, le propagandiste du régime notoirement raciste de l'Afrique du Sud. Mais il est vrai que M. Soustelle est en outre membre du comité central de la L.I.C.A.

## ■ éditorial ■

# mrap

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix se dénomme donc désormais : **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**. Ainsi en avait décidé le congrès des 26 et 27 novembre derniers. Mais il s'était aussi prononcé pour la prolongation de l'information et du débat parmi l'ensemble des comités, des adhérents. Et c'est le Conseil National, comme prévu, qui a ratifié définitivement la modification du titre, à sa session du 4 juin.

Si les quatre lettres du sigle — universellement connues — demeurent inchangées, c'est plus qu'un symbole. Le mrap ne fait qu'inscrire dans son intitulé même, sans modifier en rien sa pratique et ses objectifs, une réalité vivante qu'il incarne depuis sa création : le combat résolu contre tous les racismes, sans en privilégier ni en négliger aucun, quels que soient les auteurs ou les victimes, en quelque lieu que ce soit.

Ce qui était vrai sous l'Occupation, quand le Mouvement National Contre le Racisme (M.N.C.R.) — dont le mrap est l'héritier direct — luttait essentiellement contre l'antisémitisme, est devenu sans doute encore plus clair maintenant : il y a un fonds commun à toutes les formes de racisme, qu'il vise les juifs, les Arabes, les Noirs, les Tziganes, les étrangers ou d'autres groupes humains. Les travaux des historiens et des sociologues, les textes de l'O.N.U. et de l'U.N.E.S.C.O. le soulignent. De même, la loi française contre le racisme, du 1<sup>er</sup> juillet 1972 condamne les discriminations, injures ou provocations à la haine fondées sur la race, la religion, l'ethnie ou la nationalité. Il va de soi, cependant, que l'on doit absolument prendre en compte, au plan théorique comme dans l'action, les caractères spécifiques de chaque racisme, en fonction de ses racines historiques, des conditions idéologiques et sociales dans lesquelles il s'exerce, des modalités qu'il revêt. Le mrap n'y a jamais manqué et ne peut évidemment échapper à des données aussi importantes.

Est-il besoin d'insister sur la nécessité de combattre simultanément, dans la France et le monde d'aujourd'hui, les manifestations multiples et diverses du racisme ? La crise, avec les frustrations et les peurs qu'elle engendre, nourrit les campagnes hostiles aux travailleurs immigrés, aux peuples du Tiers Monde détenteurs des matières premières, car il faut des boucs émissaires pour masquer les véritables responsabilités. Les juifs n'ont pas fini, eux non plus, malgré l'horreur du génocide qu'ils ont subi naguère, d'être voués à ce même rôle d'épouvantails et de coupables désignés à la vindicte publique. De plus en plus, la violence raciste et fasciste, encouragée par une scandaleuse impunité, sert à la fois d'exutoire et de moyen d'intimidation.

Jamais le mrap n'a eu tant à faire pour affirmer et défendre les droits et la dignité de tous les êtres humains, de tous les peuples sans distinctions ; pour susciter leur compréhension mutuelle, dans le respect de leurs différences. Les nombreux procès qu'il a engagés dans la dernière période constituent autant de ripostes aux menées antijuives, antinoires, antiarabes et xénophobes, qui vont s'aggravant. Ses manifestations contre le néo-nazisme et l'apartheid, ses colloques sur le racisme « biologique » et sur l'antisémitisme contribuent à alerter, informer et mobiliser l'opinion.

Plus que jamais, donc, un tel mouvement est utile à la France, pour faire face aux divisions et aux perversions que le racisme sous tous ses aspects introduit dans la société, et qui la mettent tout entière en danger. S'il est vrai que le nouveau titre du mrap définit pleinement sa mission, ce qui reste primordial, c'est l'accomplissement de celle-ci. Il devra, il saura, pour cette tâche salutaire, rassembler toujours mieux tous les démocrates sincères, les gens d'équité, de tolérance et de paix.

Albert LÉVY

droit  
et  
liberté  
mensuel

120, rue saint-denis, 75002 paris  
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 paris

directeur de la publication : albert lévy

rédacteur en chef : jean-louis sagot-duvauroix

comité de rédaction : jean-pierre giovenco

michel billis ; mireille carrère ; patrick kamenka ;  
honoré kptonon ; félix lambert ; racine maïga ;  
stéphane mayreste ; robert pac ; philippe porret ;  
viviane rosen ; théo saint-jean ; yves thoraval ;  
jean-yves treiber ; slimane zéghidour .

publicité : au siège du journal

### ABONNEMENTS

• UN AN : 50 FRANCS • SOUTIEN : 100 FRANCS  
ANTILLES, REUNION, MAGHREB, AFRIQUE FRANCOPHONE,  
LAOS, CAMBODGE, NOUVELLE-CALÉDONIE : 55 FRANCS  
AUTRES PAYS : 75 F - CHANGEMENT D'ADRESSE : 2 F

# Premiers testings en 1963

Un café de Paris a refusé de servir les noirs; le MRAP organise un testing.

## RECONSE A UNE « REPOSE » de M. le Ministre de l'Intérieur

4859. — M. Robert Ballanger expose à M. le ministre de l'intérieur à Paris, la direction du café « Paris-Londres », 22, rue de Dunkerque, avant refusé de servir cinq consommateurs antillais. Ces pratiques racistes, étrangères à l'immense majorité des débitants de boissons nationales, à l'heure où les meurtres ignobles commis par les racistes des Etats-Unis soulèvent la réprobation du monde entier. Il lui actuellement pour prévenir et réprimer de tels actes de discrimination raciale et de provocation à la haine raciale ; 2° ceux de ces moyens qu'il compte mettre en œuvre dans le cas considéré ; 3° s'il entend, avec le Gouvernement auquel il appartient, demander à l'inscription d'urgence à l'ordre du jour du Parlement des propositions de loi réprimant la discrimination raciale et la provocation à la haine raciale déposées, à l'initiative du M.R.A.P., par des groupes parlementaires dont le groupe communiste. (Question du 28 septembre 1963.)

Réponse. — L'enquête effectuée ramène l'incident évoqué aux faits suivants : le 14 septembre 1963, la conduite de deux consommateurs originaires d'outre-mer, qui causaient du scandale dans un café parisien, a amené le gérant à les inviter à quitter les lieux. Peu après leur départ, deux autres clients de même origine entraient dans l'établissement et demandaient à être servis sur un ton désobligeant pour le gérant, et ce en présence d'un reporter d'un journal parisien. Prés à leur tour de sortir, ces deux individus se sont retirés, mais ont été remplacés par plusieurs autres, accompagnés d'un photographe de presse dont l'attitude a justifié un appel à la police. Ces circonstances, et notamment la présence opportune de deux journalistes, permettent de penser qu'il s'est agi en l'occurrence non d'un incident provoqué par un geste discriminatoire à l'égard de clients d'une certaine appartenance raciale, mais bien d'une provocation destinée à être utilisée à des fins de propagande. Le ministre de l'intérieur assure l'honneur parlementaire que le Gouvernement destine à être de discrimination raciale sur le territoire national, dans la mesure où ils sont nettement caractérisés et où il ne s'agit pas, comme dans le cas de l'espèce, d'incidents d'origine douteuse qui ne peuvent raisonnablement être tenus pour des actes d'hostilité à l'encontre d'une race déterminée.

Dans le Journal Officiel du 7 novembre

**N**OUS publions ci-contre le texte d'une question posée par un député, M. Robert Ballanger, au Ministre de l'Intérieur, et la réponse faite par celui-ci dans les colonnes du « Journal Officiel » du 7 novembre dernier.

Question et réponse se rapportent au refus de servir opposé à des consommateurs de couleur par un tenancier de café, le « Paris-Londres », près de la gare du Nord, à Paris.

Toute la presse parisienne avait publié la protestation du M.R.A.P. contre des pratiques indignes d'un pays civilisé, certains journaux non sans avoir, auparavant, procédé à une enquête poussée.

Rappelons les faits : au début de septembre, plusieurs Antillais nous signalaient qu'au « Paris-Londres », on avait refusé de leur servir une consommation. Un garçon de café avait même avoué qu'il avait des ordres de ne pas servir les gens de couleur.

Ce n'est pas la première fois que de tels faits sont signalés au M.R.A.P. A maintes reprises nous sommes intervenus. Souvent, nous avons obtenu que cessent ces discriminations déshonorantes.

Cette fois encore nous avons tenu à vérifier les choses.

Nous avons beau être rompus à la lutte contre toutes les formes du racisme, notre réaction première est toujours de croire, d'espérer que ça n'est pas vrai, que des hommes n'attendent pas délibérément à la dignité d'autres hommes.

Le 14 septembre donc, vers 18 heures, nous nous trouvons plusieurs membres du Bureau National du M.R.A.P., au comptoir du « Paris-Lon-

dres », qui devant une bière, qui devant un café. Séparés comme sans nous connaître, il est prévu qu'un de nos amis antillais, agent hospitalier, viendra demander une consommation. Nous restons là, le cœur battant, impatients de constater que, peut-être, tout cela n'est qu'un malentendu.

Notre ami arrive, entre, s'approche du comptoir et commande un demi de bière.

Alors s'engage, entre le serveur et lui, un ahurissant dialogue où il est question d'imposer au consommateur de commander un repas pour avoir le droit de boire. Plus de vingt personnes sont là — des « blancs » il est vrai — dont aucune ne mange et que l'on a pourtant servi.

« Pour vous c'est comme ça, et si ça ne vous plaît pas, allez ailleurs !... Nous servons qui nous voulons ! » Gérant, caissière se mêlent à l'affaire. Chacun de nous essaie d'en appeler à la raison, à la dignité.

PAR  
**Charles PALANT**  
Secrétaire général du M.R.A.P.

té, à la loi, aux souvenirs d'une autre époque. Des consommateurs s'esquivent. D'autres renseignent les passants qui s'amusent sur le trottoir. L'indignation est générale. Quatre autres Antillais, un étudiant, un employé, un fonctionnaire des P.T.T., un magasinier se sont joints à leur camarade. Ils sont là tous les quatre, attérés devant tant de haine ; l'un brandit sa carte d'ancien combattant.

Nous exigeons la présence de la police. Les agents arrivent, que le cafetier invective. Le brigadier s'informe et prononce : « Mais c'est de la discrimination raciale ! »

Deux camarades du M.R.A.P. accompagnent les cinq Antillais au commissariat voisin. Un rapport est rédigé. Bientôt nous sommes tous devant le commissariat. Avec une entière courtoisie, témoins, protagonistes et policiers déplorent que le racisme soit encore possible de nos jours.

Revenons à la réponse ministérielle du 7 novembre. Une enquête a été effectuée, lisons-nous, avant d'être accusés de provocation.

Si enquête il y a eu, comment se fait-il que ni les plaignants, ni les témoins n'aient été entendus ?

La position prise par le Ministre de l'Intérieur ne préjuge-t-elle pas sur les résultats de l'instruction judiciaire et le cas échéant sur le jugement du Tribunal Correctionnel ?

Comment peut-on faire dire, place Beauveau, à une délégation du M.R.A.P., par un haut fonctionnaire du Cabinet, que le Ministre entend prendre une part active à la lutte contre le racisme et, d'autre part, expédier en quelques phrases, un cas aussi typique de racisme, qui plus est, en tenant des propos offensants à l'égard du Mouvement antiraciste auquel on a donné de telles assurances ?

Pourquoi, dans une telle affaire, l'attitude du Ministère est-elle si négative ? Pourquoi cette réponse qui sera ressentie avec émotion par tous ceux qui approuvent l'action du M.R.A.P. ?

Parmi ceux-là, qui se recrutent dans toutes les familles spirituelles de notre pays, se trouvent aussi bien des amis politiques du Ministère de l'Intérieur. Certains n'ont-ils pas signé, avec d'autres parlementaires, nos propositions de lois contre le racisme ? Il est vrai qu'au même moment, le Gard des Sceaux affirmait l'inopportunité de tout remaniement législatif en matière de répression du racisme car, soutenait-il, le racisme N'EXISTE PAS EN FRANCE ACTUELLEMENT !

L'intention de M. Frey est-elle d'appuyer la thèse de son collègue de la Justice ? Alors s'éclaircirait et le contenu de sa réponse et sa discrétion quant à la dernière partie de la question posée par M. Ballanger, à savoir :

« Si (M. le Ministre de l'Intérieur) entend avec le Gouvernement auquel il appartient, demander d'urgence l'inscription à l'ordre du jour du Parlement des propositions de lois contre la discrimination raciale et la provocation à la haine déposées à l'initiative du M.R.A.P. »...

# Loi contre le racisme de 1972 : une lutte de 13 années du MRAP

## la loi

# Une bataille de 13 années

**P**REOCCUPE depuis longtemps de l'insuffisance de notre armature législative dans la lutte, plus que jamais nécessaire, contre le racisme et l'antisémitisme, le M.R.A.P., qui compte plusieurs juristes dans son sein, a élaboré au cours de l'an dernier le texte de deux avant-projets, destinés l'un, par la réforme du décret-loi Marchandeaup, à rendre plus efficace la répression de la propagande et des menées racistes, l'autre, à sanctionner pénalement certains actes de discrimination raciale...

Ainsi débutait l'article de Léon Lyon-Caen, premier président honoraire de la Cour de cassation, président du M.R.A.P. publié en première page de *Droit et Liberté*, le 31 mars 1959.

Ces deux avant-projets, qui venaient d'être adressés à tous les députés avec un troisième (sur l'interdiction des groupes racistes) qui fut ajouté ultérieurement, constituent les trois « titres » de la loi votée le 7 juin 1972 par l'Assemblée Nationale, et le 22 juin par le Sénat.

Pendant les années qui ont suivi, jusqu'à ce que l'âge lui impose d'abandonner la présidence du M.R.A.P., Léon Lyon-Caen a lutté pour l'adoption de cette législation nouvelle, qui était en grande partie son œuvre. A ses côtés, il convient de citer, parmi les membres de la commission juridique du M.R.A.P., Robert Attuly, conseiller honoraire à la Cour de cassation, l'avocat Georges Sarotte, le bâtonnier René-William Thorp, disparus eux aussi trop tôt pour voir aboutir leurs efforts.

Pendant treize années, la lutte s'est poursuivie sur plusieurs plans.

## Au Parlement : convergence et unanimité

Au Parlement, les textes du M.R.A.P., déposés dès 1959 par des députés de différents groupes, étaient repris à chaque législature (1962, 1967, 1968) et envoyés à la Commission des lois, où un rapporteur était désigné. Lors du débat du 7 juin, ils se présentaient sous la forme de six propositions de lois :

— Sous les nos 308, 313 et 344, déposées par MM. Robert Balanger et Maurice Andrieux au nom du groupe communiste (les trois textes du M.R.A.P. séparés) ;

— Sous le n° 293, déposée par M. Edouard Charret (U.D.R.) (les trois textes groupés) ;

— Sous le n° 131, déposée par MM. Achille Fould, Pidjot, Michel Durafour et Hersant, au nom du groupe P.D.M. (le texte relatif à l'interdiction des associations provoquant à la haine) ;

— Sous le n° 1662, déposée par MM. Chazelle, Boulay, Gaudin et Philibert, au nom du groupe socialiste (texte relatif aux discriminations).

Cette rare convergence explique l'unanimité du vote parlementaire, lorsque les propositions furent enfin discutées par l'Assemblée Nationale. Pourquoi ne l'ont-elles pas été plus tôt ? Parce que le gouvernement, maître de l'ordre du jour, s'y opposait. Les députés qui avaient déposé les propositions du M.R.A.P. sont intervenus par des dizaines de lettres et de questions écrites (dont nous



Ils ont activement participé dès 1958-59 à l'élaboration de la loi contre le racisme aujourd'hui adoptée par le Parlement français. Ce succès est aussi le leur. De gauche à droite et de haut en bas : Léon Lyon-Caen, Robert Attuly, Georges Sarotte, René-William Thorp.

possédons le dossier), pour obtenir leur inscription et le débat dont la conclusion ne faisait pas de doute. C'est seulement au début de 1972 que le « feu vert » fut donné et le processus final engagé.

## Une action judiciaire constante

Entre-temps, un des aspects importants de la lutte se déroulait sur le plan judiciaire. Chaque fois que cela lui semblait nécessaire, le M.R.A.P. tentait de susciter des poursuites contre des actes, propos ou écrits racistes. Ses efforts ont pu, dans quelques cas, aboutir à des condamnations, les Parquets ayant été amenés ainsi à déclencher eux-mêmes une procédure ; la plupart du temps, l'échec confirmait les insuffisances de la loi.

En juin 1961, un candidat aux élections cantonales, à Béthune, affirme dans sa circulaire que « nos enfants devront se préparer à être les larbins plus ou moins dorés de métèques qui seront les nouveaux maîtres, et nous continuerons à nous saigner aux quatre veines pour fournir des universités et des bourses à toute une faune de noirs, de jaunes et autres qui, non contents de ces abus, descendront jusque dans nos rues pour nous injurier, cracher sur notre drapeau, quand ce ne sera pas pour y violer nos femmes et nos filles... »

La plainte du M.R.A.P. est rejetée par le Parquet de Lille, qui « laisse le soin au plaignant d'engager lui-même telle action qu'il estimera nécessaire devant la juridiction compétente ». Mais ce conseil est en contradiction avec la loi qui refuse aux organisations antiracistes de se constituer partie civile. L'affaire sera donc classée.

En avril 1964, *Minute* dénonce (déjà !) la « gangrène algérienne ». « Ils » envahissent nos hôpitaux, dévalisent la Sécurité sociale.

→

« vivent à nos crochets », etc. Les juristes du M.R.A.P. estiment que cet article, et d'autres, constituent des délits caractérisés de diffamation et d'excitation à la haine. Le Parquet de la Seine répond que « l'infraction dénoncée n'est pas suffisamment caractérisée, et qu'en conséquence, cette plainte est classée « sans suite ».

Sans suite aussi, la plainte déposée en 1959 par le M.R.A.P. et quinze autres organisations contre les publications racistes et antisémites du mouvement d'extrême-droite « Jeune Nation ». Ou encore, plus près de nous, en 1970, la plainte contre les discriminations visant les travailleurs turcs dans une brasserie de Nancy... On pourrait multiplier les exemples.

Trois cas significatifs méritent de retenir l'attention.

Importante exception à la règle ; le droit de se constituer partie civile était reconnu au M.R.A.P. et à l'Union des Engagés volontaires et Anciens combattants juifs par le tribunal correctionnel de Limoges, dans un jugement rendu le 7 novembre 1962. Les deux associations avaient porté plainte contre le journal de Pierre Poujade, « Fraternité française », pour un article violemment antisémite paru un an plus tôt. Elles obtenaient chacune le franc de dommages et intérêts, tandis que M. Poujade et le directeur de son hebdomadaire écopaient chacun 2 000 F d'amende.

Se rangeant aux arguments développés dans leurs plaidoiries par le bâtonnier Paul Arrighi, M<sup>es</sup> Jean Schapira et Etienne Nouveau, le tribunal formulait des attendus qui font de lui un précurseur de la loi votée le 7 juin .

Mais en appel, ce jugement allait être annulé et Poujade relaxé, ce que confirma la Cour de cassation.

Rappelons enfin l'affaire du « Paris-Londres », cette brasserie parisienne où, en septembre 1963, les consommations étaient refusées aux noirs. L'action engagée par des victimes de ces discriminations, défendues par le M.R.A.P., permit d'utiliser pour la première fois dans un tel domaine, l'ordonnance de 1945 sur le « refus de vente ». Grâce à l'initiative et aux plaidoiries de Maîtres Fernand Benhaïem, Rolande Attuly et Elyane Lascar, le propriétaire et le gérant du « Paris-Londres » furent condamnés à de fortes amendes et à des dommages et intérêts, après trois années de procédure.

### **Une vaste campagne**

Chaque plainte, chaque procès donnèrent l'occasion au M.R.A.P. de montrer devant l'opinion publique combien l'amélioration de la loi était nécessaire pour combattre le racisme dans de bonnes conditions et avec efficacité. Et la campagne en faveur de nos propositions a pris une ampleur croissante d'année en année.

C'est par dizaines de milliers que les signatures ont été recueillies sur les pétitions du M.R.A.P., grâce à l'activité des lecteurs de *Droit et Liberté* et des comités locaux du Mouvement. Ceux-ci ont organisé d'innombrables délégations auprès des députés, pour leur demander d'intervenir auprès du gouvernement. Des conseils municipaux, des conseils généraux ont réclamé l'inscription de nos textes à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. On ne peut compter les réunions, conférences de presse, interviews, articles dans lesquels les dirigeants nationaux et locaux du M.R.A.P. ont insisté sur la nécessité d'améliorer la législation contre le racisme.

De toutes parts, les soutiens s'affirmaient. La C.G.T. et la C.F.D.T. avaient intégré cette revendication dans leur programme commun de lutte pour les droits des travailleurs immigrés, et en faisaient l'un des thèmes de leur journée d'action, au début de 1972. A Besançon, en décembre 1971 un colloque juridique sur « la France devant la discrimination raciale » était organisé par l'Institut international des Droits de l'Homme et la Faculté de Droit : le problème de la législation contre le racisme fut au centre des débats, auxquels participait une large délégation du M.R.A.P.

Au début de l'Année internationale de lutte contre le racisme, le 5 janvier 1971, une délégation du M.R.A.P. était reçue par le Premier ministre, M. Chaban-Delmas. Ses membres suggérèrent,

→



notamment, qu'au cours de cette Année, la France ratifie la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'O.N.U. en 1965, et que le gouvernement accepte enfin le vote de la législation proposée par le M.R.A.P., conforme aux recommandations de la Convention.

Satisfaction fut obtenue sur le premier point : approuvée en avril par l'Assemblée nationale, en mai par le Sénat, la Convention était ratifiée le 10 novembre 1971. Cependant, le gouvernement avait opposé certaines réserves à son application, en particulier sur le problème législatif, estimant que les pouvoirs publics disposaient de moyens suffisants pour faire échec au racisme.

L'adoption des propositions du M.R.A.P. fut un thème majeur de l'Année internationale. Il est vrai que la recrudescence du racisme à laquelle nous assistons depuis un certain temps sensibilise de plus en plus l'opinion à ce problème et nous n'avons pas manqué de montrer à toute occasion, l'urgence d'une meilleure armature judiciaire pour y faire face.

### Le processus final

Dans une réponse à une question du député Guy Ducoloné à propos d'articles racistes de *Minute*, le Garde des Sceaux, tout en reconnaissant que la protection de la loi existante « ne s'étend pas aux groupes de personnes définis par la seule référence à la nationalité de ceux qui la composent », affirmait cependant le 15 octobre 1971, que la législation française punit la diffamation ou l'injure publique fondées sur l'origine raciale ou religieuse, et que « les nationaux étrangers ne sont pas dépourvus de toute protection »...

Le 8 janvier 1972, en réponse à une autre question émanant de Mme Jacqueline Chonavel, le ministre précise encore : « *Aussi n'apparaît-il pas utile de susciter l'adoption de nouveaux textes en matière de discrimination raciale, puisque les faits qui s'y rapportent — et qui demeurent exceptionnels en France — peuvent être réprimés par les textes en vigueur.* »

Mais c'est précisément au début de janvier qu'un changement s'opère, au moment même où l'affaire du « Latin Musique » crée un choc certain dans l'opinion. En conclusion d'une note de la Chancellerie, consacrée aux six propositions de lois sur le racisme déposées à l'Assemblée nationale, on peut lire : « *Il semble donc que l'état actuel de notre droit permette d'assurer une répression efficace des manifestations ou des comportements de caractère raciste (...). Il n'en reste pas moins vrai que les actes d'inspiration raciste sont particulièrement odieux, et qu'il peut, en conséquence, paraître utile de prévoir à leur encontre une répression de caractère spécifique. C'est pourquoi, sous réserve de certains amendements d'ordre juridique ou technique, qui pourraient éventuellement leur être apportés, la Chancellerie n'est pas défavorable, en ce qui la concerne, aux propositions de lois précitées.* »

Et le 15 avril 1972, le Garde des Sceaux répond à une question de M. Sauzedde : « *Le gouvernement (...) étudie actuellement les amendements d'ordre juridique ou technique qui pourraient être apportés aux propositions de loi dont il s'agit, en vue d'une décision définitive sur l'inscription éventuelle de ces propositions à l'ordre du jour du Parlement.* »

### Dernières péripéties

Une délégation du M.R.A.P. (M<sup>e</sup> Fred Hermantin, Albert Lévy, M<sup>e</sup> Daniel Jacoby) est reçue le 3 mai par M. Alain Terrenoire, qui prépare son rapport pour la Commission des lois. Le M.R.A.P. fait part de son accord complet avec les légères retouches apportées au texte de la loi. La Commission, réunie le 24 mai, adopte le rapport de M. Alain Terrenoire. Mais, à une faible majorité, elle vote un amendement restrictif de M. Delachenal : seules pourraient se constituer partie civile les associations antiracistes reconnues d'utilité publique.



A la veille du débat, délégation au ministère de la Justice...

Comme il n'existe en France aucune association qui ait ce double caractère, la loi se trouverait vidée de sa substance sur un point fondamental, dont le président Lyon-Caen, en 1959, avait souligné l'importance. La commission juridique du M.R.A.P., réunie d'urgence, met au point un contre-amendement, tenant compte des préoccupations qu'avaient exprimées certains députés : afin d'éviter les procédures abusives, les associations antiracistes, pour être autorisées à se constituer partie civile, devront exister depuis au moins cinq ans ; de plus, lorsque le délit raciste aura été commis à l'encontre de personnes bien déterminées, l'accord formel de celles-ci sera nécessaire.

Ce nouveau texte est soumis au chef de cabinet du Garde des Sceaux, le 6 juin au matin par une délégation conduite par Pierre Paraf, président du M.R.A.P. et comprenant Fred Hermantin, Manfred Imerglik et Albert Lévy. D'autres délégations du Bureau national du M.R.A.P. se rendent, l'après-midi, au Palais-Bourbon, conduites par Pierre Paraf et M<sup>e</sup> Roland Rappaport. Elles s'entre-tiennent successivement avec MM. Chazelle, Achille-Fould, Charret et Ducoloné, qui, tous, approuvent l'amendement formulé par le M.R.A.P. MM. Charret et Ducoloné décident, séparément, de le présenter à la Commission des lois qui se réunit une nouvelle fois le 7 juin au matin. Et c'est, l'après-midi, le vote unanime de l'Assemblée nationale, appuyé par le Garde des Sceaux.

Restait le Sénat. Deux sénateurs, MM. Gaston Monnerville et Pierre Giraud, appuyés par la L.I.C.A., avaient déposé le 9 mai 1972, une proposition de loi en deux articles : le premier condamnant certains aspects du racisme, le second imposant la reconnaissance d'utilité publique aux associations antiracistes pour pouvoir se constituer partie civile. Cette initiative, dans de telles conditions, était d'autant plus surprenante que la L.I.C.A. elle-même aurait été empêchée de recourir à cette loi, si elle avait été adoptée.

L'acquis de l'Assemblée nationale allait-il être remis en cause ? Le M.R.A.P. apporta à l'ensemble des sénateurs toutes informations utiles ; et les auteurs de la proposition sénatoriale décidèrent, comme l'ensemble de leurs collègues, de voter tel quel le texte, reconnu excellent, que l'Assemblée nationale avait adopté. La même unanimité se manifesta donc au Sénat.

Ainsi s'achevait, le 22 juin 1972, une bataille de plus de treize années, pour doter la France d'une législation vraiment efficace contre le racisme. Le succès est celui de tous ceux qui s'y sont consacrés, des parlementaires aux militants du M.R.A.P., des juristes aux signataires des pétitions, des journalistes et des orateurs qui ont porté ce problème devant l'opinion publique. C'est celle-ci qui a joué le rôle primordial, en pesant dans le sens des traditions les plus nobles et les plus généreuses de notre pays.

# Lutte contre l'antisémitisme

Un appel du Conseil National du MRAP de 1970

## Un appel du M.R.A.P.

# Face à la montée de l'antisémitisme

**P**REOCCUPE par la montée actuelle de l'antisémitisme en France, le Conseil national du M.R.A.P., réuni à Paris le 24 mai 1970, estime nécessaire d'appeler l'opinion publique à la vigilance, à la réflexion sur les dangers qui en résultent pour tous, ainsi qu'à une action systématique pour y faire échec.

**V**INGT-CINQ ans après l'écrasement militaire de l'hitlérisme, l'antisémitisme continue à sévir en France comme dans d'autres pays. Après Orléans, des « rumeurs » calomnieuses contre les commerçants juifs sont répandues à Amiens, Dinan, Limoges et dans d'autres régions, visant à susciter la méfiance, la suspicion envers l'ensemble des juifs, accusés de crimes absurdes, selon des procédés renouvelés du Moyen-Âge.

Des graffiti d'inspiration hitlérienne souillent les couloirs du métro, les murs et bâtiments publics de grandes villes, les devantures de magasins appartenant à des commerçants israélites, des synagogues.

Cette suspicion, ces calomnies, ces excitations à la haine sont alimentées en permanence par une presse « spécialisée » dont le tirage global atteint un million d'exemplaires, et où l'on retrouve fréquemment des personnages qui naguère avaient mis leurs plumes au service de l'occupant nazi et qui ont été avec raison condamnés par la Justice française.

Dans le même temps, les groupes néofascistes développent impunément leurs actions provocatrices : « Ordre Nouveau », qui tente de les unifier sous son égide, a pu organiser en plein Paris un rassemblement public, préparé par une campagne d'affiches rappelant singulièrement l'époque vichyssoise.

Autre aspect plus subtil de l'antisémitisme aujourd'hui : profitant de la complexité du conflit du Proche-Orient, certains tentent d'isoler les juifs dans la nation, et de jeter le doute sur leur loyalisme civique et patriotique.

**C**ERTES, il faut souligner que le préjugé antisémite a perdu de son poids auprès d'un grand nombre de Français, soit parce qu'ils ont été saisis d'horreur devant les atrocités nazies, soit parce qu'ils ont pris une conscience plus vive de la dignité humaine, et aussi en raison des aspects positifs de l'accroissement prodigieux des moyens de communication et d'échange entre les peuples.

Tous ces facteurs ont certainement contribué à donner aux hommes un sens plus aigu de leur responsabilité commune devant l'avenir de l'humanité.

C'est précisément ce recul du racisme qui excite la haine et la virulence des groupes antisémites, et les pousse à rechercher des arguments nouveaux, tout aussi fallacieux que ceux de leurs prédécesseurs.

\*\*

**T**OUT cela en un temps où la situation politique, économique, sociale, morale de ce pays fait apparaître un état de crise, favorable à toutes sortes de violences. Les difficultés économiques et fiscales assaillent petits commerçants, paysans, salariés, et n'épargnent même pas certaines grandes entreprises. Les promesses d'une société nouvelle, sont quotidiennement démenties : remise en cause de la loi d'orientation, amenuisement du pouvoir d'achat, aggravation des charges pour chacun, etc. Dans un tel climat les libertés tendent à se restreindre et la démocratie à devenir de plus en plus formelle.

L'antisémitisme, le racisme, la xénophobie constituent alors la bonne aubaine pour détourner l'attention des Français, pour masquer ainsi l'origine commune des maux qui pèsent sur eux, et finalement pour les diviser.

Ce facteur supplémentaire de division vient s'ajouter aux malentendus qui séparent encore et depuis trop longtemps des hommes pourtant désireux d'un avenir meilleur. Le chemin de leurs retrouvailles n'en est pas facilité. La complexité de la situation internationale (Proche-Orient,

Sud-Est asiatique, Amérique latine...) aggrave de surcroît les confusions et les tensions.

Et pourtant, devant de tels périls, des hommes — épris de justice, et de paix, de liberté, de démocratie vraie — venant de tous les horizons spirituels et politiques, essaient de se regrouper.

Ils sont conscients, en particulier, du fait que le racisme est finalement l'une des plus graves formes d'aliénation de l'homme, non seulement de celui qui en souffre, mais tout autant de celui qui le pratique. « Les hérétiques, comme disait Shakespeare, ne sont pas ceux que l'on brûle, mais ceux qui allument les bûchers. »

Dès lors, la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, bien loin d'être le devoir des seules victimes de ces fléaux, concerne tous ceux dont les droits légitimes et les libertés personnelles sont menacés. Cette lutte est donc l'affaire de tous les démocrates, dans l'intérêt bien compris de chacun et de la nation elle-même.

C'est à tous que le M.R.A.P. fait appel. Il est fier d'avoir su réunir des hommes et des femmes qui ont, par ailleurs, sur le monde des idées et des vues différentes, croyants et incroyants, politiquement divers, mais prêts à combattre ensemble pour la justice et la fraternité.

Avec eux, il a su construire en vingt ans, une solide plateforme et des structures antiracistes.

\*\*

A tous les hommes de bonne volonté il propose dans l'immédiat les mesures suivantes :

**1.** Chaque manifestation d'antisémitisme, ainsi que de toute forme de racisme et de xénophobie, doit entraîner sur le champ une riposte vigoureuse, dont le but est double : mobiliser l'opinion publique ; isoler les racistes. On peut donner l'exemple d'Orléans où le M.R.A.P. a organisé un meeting groupant les porte-parole de l'ensemble des courants politiques et confessionnels pour dénoncer la « cabale » antijuive ; ou encore le défilé populaire organisé à Rouen devant

→



la synagogue dont les murs avaient été souillés d'inscriptions antisémites. Dans d'autres cas la riposte peut prendre la forme de protestation auprès d'un journal ayant publié un article raciste, de poursuites, de démarches auprès des Pouvoirs publics, etc.

**2.** Sur le plan national comme sur le plan local, des interventions multiples doivent être faites auprès des représentants de l'autorité gouvernementale et auprès des élus pour demander :

— des mesures urgentes pour mettre fin aux menées des groupes néo-fascistes tels que « Ordre Nouveau » et pour la condamnation exemplaire des publications excitant à la haine raciale ;

— la discussion et l'adoption par l'Assemblée nationale des propositions de lois élaborées par le M.R.A.P. contre la diffamation et les discriminations raciales,

ainsi que pour la dissolution des groupes racistes ;

— la ratification par la France de la Convention internationale contre la discrimination raciale, dont s'inspirent les textes du M.R.A.P.

**3.** Multiplier les contacts avec les enseignants, éducateurs, les parents, les associations de jeunesse, au moyen de conférences, débats, échanges d'expériences pour promouvoir en France, une véritable éducation à la fraternité, forme particulièrement importante de la lutte contre les préjugés raciaux et élément fondamental d'une éducation civique digne de ce nom.

**4.** Etendre l'information sur les problèmes liés au racisme, par tous les moyens possibles : ceux dont dispose le M.R.A.P. tels que sa revue « Droit & Liberté », l'organisation de conférences, rencontres, projections, exposi-

tions, etc., et aussi en sollicitant le concours des grands moyens de diffusion : presse, radio, télévision, cinéma.

Pour mener à bien ces tâches vitales, le M.R.A.P. soutient et soutiendra toutes les initiatives, en leur apportant toute l'aide en son pouvoir. D'autre part, il est indispensable que tous ceux qui ont conscience du racisme et des dangers qu'il recèle rejoignent les rangs du M.R.A.P. pour le renforcer, pour lui permettre d'étendre son rayonnement, de multiplier ses comités locaux, et d'accroître l'efficacité de son action.

La lutte contre l'antisémitisme, contre tout racisme, doit être aujourd'hui pour chaque Français démocrate une tâche d'honneur.

Paris, le 24 mai 1970.

(Voir pages 33 et 34 le compte rendu de la réunion du Conseil national.)

## La lutte contre l'apartheid : un rude combat

En juin 1964, des militants du MRAP arrêtés pour avoir diffusé des tracts

### TRACTS ANTI - APARTHEID A ROLAND-GARROS

#### Six militants du MRAP arrêtés

Ce jour-là, à Prétoria, huit hommes courageux qui avaient lutté pour la liberté de leur peuple, huit patriotes étaient condamnés à la prison à vie.

Ce même jour, se déroulait à Paris, au stade Roland-Garros, les rencontres de Coupe Davis entre la France et l'Afrique du Sud, dont les représentants avaient été sélectionnés, selon les critères de l'apartheid.

Se faisant l'interprète de l'émotion des antiracistes français, le M.R.A.P. décidait de matérialiser sa protestation. Des tracts furent imprimés qui s'élevaient contre le verdict de Prétoria, et attiraient l'attention sur les méfaits du racisme dans le domaine sportif, d'après les documents de l'O.N.U. et du Comité International Olympique.

Malgré le déploiement considérable des forces de police, concentrées à Roland-Garros, des volées de ces tracts furent lancées, le 12 juin, parmi les spectateurs dans l'intervalle des jeux.

La police joua son rôle : six militants du M.R.A.P. furent arrêtés et détenus plus de cinq heures au commissariat de la rue de la Pompe. Il s'agit de : Albert Lévy, rédacteur en chef de « Droit et Liberté », Julien Aubart, trésorier du M.R.A.P., Joseph Creitz, Sosna, membres du Conseil National, Hervé Kérien, animateur des comités antifascistes des lycées. Le photographe Elie Kagan, qui se livrait à son travail professionnel, fut également appréhendé.

De nombreuses interventions demandant la libération immédiate de ces militants parvinrent au poste de police, tandis que les messages de sympathie affluaient au M.R.A.P.

Il va de soi que cette action n'avait pas pour objectif de troubler le match, mais d'attirer l'attention sur le drame qui se joue actuellement en Afrique du Sud et d'exprimer la solidarité des antiracistes

français avec les victimes de l'apartheid. La presse et la radio ont largement fait écho à cette initiative.

#### Cesser tout soutien à l'Afrique du Sud

Le M.R.A.P. a, d'autre part, adressé à la presse le communiqué suivant :

« Le jugement rendu par le tribunal de Prétoria, condamnant à la prison à vie 8 dirigeants de la lutte antiraciste en Afrique du Sud, confirme la volonté du gouvernement sud-africain de renforcer son odieuse politique d'apartheid et d'accroître sa dictature.

« La répression ne saurait, en Afrique du Sud comme ailleurs, mettre fin à la lutte d'un peuple qui aspire à l'égalité, au respect de ses droits, à sa dignité. De telles mesures, au contraire, risquent de précipiter le processus tragique des troubles et des violences.

« Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) exprime sa solidarité fraternelle aux condamnés de Prétoria et à tous ceux qui, en Afrique du Sud et dans le monde, luttent contre l'apartheid.

« Renouvelant son appel, le M.R.A.P. souhaite que le gouvernement français, conformément aux traditions humanistes et démocratiques de notre peuple, demande solennellement la libération des condamnés de Prétoria et leur offre le droit d'asile. Il demande que des mesures soient prises pour mettre fin, du côté français, à toute aide économique et militaire et à toute collaboration avec les autorités racistes d'Afrique du Sud. »

Le Comité anti-apartheid et le Comité de Liaison contre l'apartheid en Afrique du Sud, qui groupe diverses organisations et partis et bénéficie du soutien des Eglises, ont également protesté contre le honteux verdict de Prétoria.

# Violences envers les immigrés

## Au début des années 1970, face aux violences racistes, le MRAP riposte.

— De Marseille à Roubaix —

# Un hiver sanglant

**A**TENTATS, ratonnades, et violences de toutes sortes se multiplient contre les travailleurs immigrés, et plus particulièrement contre les travailleurs algériens.

La situation est sérieuse, très sérieuse, car le climat de haine raciste entretenu depuis des mois par la presse d'extrême droite et l'agitation des groupuscules fascistes héritiers d'« Ordre Nouveau », est arrivé à un seuil, au-delà duquel se taire ou fermer les yeux serait se rendre complice. Il faut en effet remonter aux heures noires des années 60-61, pendant la guerre d'Algérie, pour retrouver une telle violence.

L'odieuse attentat du 14 décembre à Marseille, au douloureux bilan (4 morts, dont un adolescent de 16 ans et 20 blessés, dont certains restant à jamais mutilés) a bouleversé l'opinion publique. Mais il n'est hélas qu'un million d'une longue chaîne de crimes et de souffrances.

Dans notre numéro de septembre nous dénonçons déjà cette flambée de haine qui depuis n'a fait que prendre de l'ampleur :

— Les 6 morts algériens de Marseille, abattus au lendemain des obèques du trinitain **Guérilach**, victime d'un déséquilibre, après la chasse à l'homme sur les quais d'Ivry qui avait provoqué la noyade d'un ouvrier toulonnais.

— Les cinq Nord-Africains hospitalisés à la suite d'une agression dont ils furent victimes dans un bar à Cagnes-sur-Mer.

— La mort par balles de Rabah Mouzali au Perreux (Val-de-Marne), de Ahmed Reski à Metz et par noyade à Maubeuge, de Mohamed Benbour.

— La « ratonnade », perpétrée par 50 « paras » du 9<sup>e</sup> Régiment, dans les rues de Toulouse. **Nous faisons alors le compte : 11 ressortissants algériens assassinés en moins d'un mois !**

Prenant pour prétexte le conflit du Proche-Orient et ses conséquences économiques la campagne raciste envers les travailleurs du Maghreb, a pris de plus, des proportions de plus en plus angossantes, et si nous avons pu parler d'un « été violent », on peut parler hélas d'un automne et d'un hiver sanglants.

Le 8 novembre à Callan (Var), un colis piégé est adressé à deux marocains tunisiens : six personnes, dont deux gravement, sont blessées.

— Le 17 novembre à Bourges (Cher), un commando raciste tire à deux reprises des coups de feu contre des Nord-Africains à proximité d'un foyer, un algérien de 31 ans est gravement blessé.

— A Toulon, dans un cinéma qui projette des films arabes, un engin explosif est lancé dans la salle, l'après-midi du 17 novembre : deux personnes sont blessées.

transportant six femmes de ménage d'origine étrangère la plupart, dont deux Algériennes qui sont gravement blessées...

### Une inquiétude compréhensible

Le 2 janvier, sortant du Quai d'Orsay, où il s'était entretenu de la situation des travailleurs algériens avec son homologue M. Jobert, M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères déclara que lui avait été données « les assurances nécessaires en ce qui concerne la garantie de leur sécurité et de leur

## Le M.R.A.P. :

**Auséité après l'odieuse attentat de Roubaix, suivie de la libération du commando raciste, le M.R.A.P. a rendu publics des communiqués, reproduits dans une grande partie de la presse, exprimant son indignation et demandant des mesures efficaces pour le châtiment des criminels et l'arrêt des campagnes de haine.**

Avec les syndicats et d'autres organisations, il s'est joint aux manifestations qui ont eu lieu les 22 et 23 décembre, à l'initiative de l'Amicale des Algériens Paris, Lille, Lyon, Le Havre, Rouen, Evreux, Saint-Etienne, Metz, Nancy...



Jacques WINDENBERGER-RAPHO

Une loi existe ; elle doit être appliquée contre les auteurs d'une telle campagne.

publie le même jour un communiqué, où après avoir signalé que 84 arrestations avaient été opérées depuis le début de l'année 73, concernant des meurtres ou tentatives de meurtres de ressortissants algériens, il reconnaît que dans 47 cas les auteurs ne sont pas encore identifiés.

Deux observations s'imposent à la lecture de ce communiqué : — Tout d'abord, malgré l'amalgame pour le moins abusif, entre crimes de droit commun et crimes racistes, auquel il se livre, M. Marcellin confirme les propos de M. Bedjaoui, ensuite et c'est une déduction qui s'impose tout normalement : alors qu'elles sont connues, les

circonstances de nombre de ces crimes donnent à penser qu'elles sont d'inspiration raciste. Ainsi, par exemple le meurtre des six Nord-Africains abattus à Marseille en août dernier, il y a 6 mois...

### Des attitudes troublantes

Qui plus est, le jour même où M. Bouteflika était reçu au Quai d'Orsay le « scandale » de Roubaix éclatait : le 28 décembre un commando de huit personnes, à bord de trois voitures, fait la chasse aux travailleurs immigrés isolés. L'un d'eux est sauvagement frappé et gravement blessé à la tête. Arrêtés en flagrant délit, cinq des huit auteurs de cette « ratonnade » sont immédiatement relâchés, les trois autres le seront également après une très courte garde à vue.

Le quotidien du Nord « Liberté » écrit à ce propos : « La loi prévoit pour ces agressions de lourdes peines ; la mise en liberté du commando, laisse présager que celles-ci ne lui seront pas appliquées. C'est un encouragement aux crimes racistes ». Quelques jours après, dans la nuit de la saint Sylvestre, deux cafés algériens étaient attaqués, l'un à Roubaix, l'autre à Tourcoing...

Quant à l'attentat de Marseille, un mois après, au moment où ces lignes sont écrites, on en est toujours au point mort, malgré les éléments en possession des enquêteurs.

Faudra-t-il se contenter du seul démenti apporté le 9 janvier au journal raciste « Le Méridional » annonçant en manchette, l'arrestation de deux suspects algériens ?

A cette « mollesse », dans la recherche et la condamnation des auteurs de crimes racistes s'ajoutent quelques faits troublants, touchant à l'attitude de certains policiers envers les travailleurs immigrés ou de couleur.

Dans les Yvelines, à Maisons Laiffite, dans la nuit du 11 au 12 décembre notre ami Benoît Siffille, d'origine marocaine, membre du Conseil National du M.R.A.P., est, au cours d'un contrôle d'identité, sauvagement matraqué par cinq policiers, en présence de sa femme.

## premières ripostes

A Bordeaux, c'est à l'appel du M.R.A.P. et de l'A.S.T.I., qu'a eu lieu un rassemblement et un défilé, le 17 décembre pour protester contre l'attentat de Marseille et toutes les menées racistes.

### A Marseille

Le comité du M.R.A.P. des Bouches-du-Rhône a réagi immédiatement après le crime du Consulat par une prise de position que tous les journaux locaux ont publiée.

Une délégation du M.R.A.P. conduite par Serge Krivkosi, président du Comité départemental et membre du Bureau national, était présente, le dimanche 16 décembre, à la cérémonie de la levée des corps des victimes, à l'Hôpital de Timone, ainsi que dans le puissant cortège qui a, ensuite, parcouru la ville.

La télévision a donné le soir, sur les trois chaînes, une interview de Serge Krivkosi. Celui-ci a reçu par la suite une lettre du Conseil général d'Algérie à Marseille, M. Abdelmajid Gouar, ainsi libellée : « Très touché par votre marque de sympathie et votre témoignage de solidarité que vous avez bien voulu me manifester à la suite de l'odieuse attentat perpétré le 14 décembre 1973 contre le consulat général d'Algérie à Marseille, je vous prie de trouver ici, tant au nom de mes compatriotes qu'en mon nom personnel, l'expression de mes vifs remerciements et de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments. »

Le dimanche 13 janvier, Serge Krivkosi était invité, au nom du M.R.A.P., à l'assemblée générale organisée par l'Amicale des Algériens en Europe, au Palais des Congrès de Marseille.

### A Roubaix

Le Comité du M.R.A.P. de Roubaix a organisé le 12 janvier une conférence de presse avec la participation d'Albert Lévy, secrétaire général du mouvement. Ce sont-là des premières ripostes. La gravité de la situation exige un redoublement de la lutte contre le racisme par tous les moyens possibles. Le rassemblement du 9 février près de la Bastille, en sera une nouvelle étape.

# Les tziganes et les gens du voyage : toujours exclus. Quelle place dans la société française ?

Question posée par le Colloque organisé en 1981 par le MRAP.

■ colloque ■

## Tsiganes et gens du voyage dans la société française

Le 3 novembre dernier se tenait, à l'initiative du Mrap à la Bourse du Travail de Montreuil, un colloque sur le thème : « La place des Tsiganes et gens du voyage dans la société française ». Le compte-rendu que nous en donnons ci-dessous précède la parution d'un cahier de « droit et liberté » sur cette question.

Gens du voyage arrivant dans le taudis qui leur sert de logis à « La Chapelle ».



Photo : Senna

L'objectif visé était, par des rencontres, une information et des échanges d'expériences, d'aider les militants du Mrap confrontés aux problèmes du racisme anti-nomades et/ou anti-Tsiganes, à comprendre les situations et à y intervenir efficacement.

Présenté par Bertrand Bary, responsable de la commission nationale « Tsiganes et gens du voyage » du Mrap, la séance du dimanche matin était consacrée à une table ronde d'information, réunissant autour de Jean-Pierre Garcia, qui la présidait : Mme Asséo, historienne, Mme Charlemagne, sociologue juridique, M. Degrange, psycho-sociologue, M. Matéo Maximoff, écrivain tzigane (1) et M. Barthélémy, linguiste.

Faute de temps, la table ronde s'est transformée en une suite d'exposés et d'interventions, sans qu'il puisse y avoir échange, ni entre les participants, ni entre eux et la salle. Il est à noter que cette forme de travail a, en particulier, gêné nos amis tziganes présents. Il ne doit guère être facile en effet d'entendre parler de soi comme d'un objet d'étude, fût-ce avec sympathie et par solidarité. Nul doute que les participants auront relevé ce point comme un des enseignements du colloque.

### tsiganité : une conception du monde

Mme Asséo a brièvement décrit les grandes lignes de l'histoire des populations tziganes dans leurs rapports avec les sociétés sédentaires (2). Nous ne rapportons ici que quelques idées qui nous ont paru importantes : « La tsiganité ne se définit ni par la langue, ni par le nomadisme, mais par la maintenance et la cohérence d'une conception du monde ». Pratiquement : « Là où vous pouvez avoir l'impression de déceler des phénomènes d'acculturation, il faudrait discerner une stratégie de la survie à l'œuvre. »

Cette survie est en outre assurée par la représentation mythique de la société des sédentaires, représentation qui contribue à assurer aux Tsiganes leur identité et la supériorité de leur mode de vie. Dernière idée-clé : le lien que Mme Asséo établit entre la disparition des sociétés rurales traditionnelles, où les nomades avaient une (mauvaise) place, et les formes actuelles des difficultés des populations tziganes et nomades dans une société qui leur dénie toute place spécifique et indépendante...

### des lois d'exclusion

Mme Charlemagne intervient ensuite avec précision sur la nature et le sens de la législation actuelle (3) concernant « les sans domicile fixe » (puisque, envers de la non-discrimination prévue par la Constitution, les Tsiganes, Yéniches et autres groupes n'existent pas pour le législateur français) :

La loi de 1912, que remplace la législation actuelle (3), était une loi d'exclusion qui visait, par des mesures discriminatoires et répressives, à écarter les Tsiganes et les nomades pour « protéger » (1) les autres.

A l'opposé, et en vertu de la supériorité présumée du mode de vie et de culture majoritaire (« adaptation à la société moderne », « hygiène », « protection sociale », etc.), la loi actuelle vise à l'assimilation pure et simple des Tsiganes et des nomades. A cet effet, elle fait tomber certaines des mesures (dont le carnet anthropométrique) de la loi de 1912 qui, par leur caractère répressif, faisaient obstacle au processus d'assimilation. C'est dans ce contexte que se posent les problèmes de stationnement (quels terrains?), de scolarisation et d'interventions des institutions sociales. Ce qui en souligne à la fois l'enjeu et la complexité.

## « gadgés » et « bohémiens » : phantasmes et démons

M. Degrange, lui, centre son propos sur l'image que se font les « gadgés » des Tsiganes. (Certains auront peut-être éprouvé à ce moment, combien il est difficile d'être, à son tour, sous la loupe du chercheur.) Nous ne rendrons pas compte ici de la finesse et de la richesse de cette intervention (2). Quelques idées, extraites, en donneront un aperçu :

1) L'idée que se font les sédentaires des « Bohémiens » (comme ils les appellent) ne reposent, en général, sur aucun fait précisément connu. Le mythe du « Bohémien » sert, pour la société sédentaire, à exorciser ses propres démons et, à la limite, le Tsigane n'a pas besoin d'être là pour être rejeté.

2) Les phénomènes de rejet sont d'autant plus forts que l'on est soi-même plus proche, plus ressemblant de ceux que l'on rejette.

3) Il semble que l'information sur les Tsiganes ne modifie pas la force des phénomènes de rejet, mais semble contribuer à la rendre moins attaquable en la réduisant à ses éléments irrationnels et inconscients.

Inutile d'insister sur la valeur pratique que doivent prendre ces indications, ni sur la réflexion à laquelle elles invitent.

## des bidonvilles horizontaux aux bidonvilles verticaux

M. Matéo Maximoff donne ensuite avec humour l'illustration du point de vue rom sur la question des deux modes de vie et montre comment l'idée dominante de la supériorité du mode de vie sédentaire s'inverse, envisagée du point de vue tsi-

gane : « Vous nous reprochez de vivre dans des bidonvilles. Nous préférons vivre dans un bidonville horizontal que dans un bidonville vertical. »

M. Barthélémy intervient brièvement et souligne, en homme de terrain, la diversité existant dans le monde tsigane. Il lui semble nécessaire et important de respecter cette liberté et cette diversité.

La séance de l'après midi, sous la présidence de François Grémy, président-délégué du Mrap, fut consacrée aux témoignages, exposés de situations locales, actions menées... Le nombre et la diversité de ces témoignages, abordant principalement les questions du stationnement, de la scolarisation et du racisme, obligent une nouvelle fois à renvoyer au numéro des cahiers de **droit et liberté**, en préparation, qui rendra compte de ce Colloque dans le détail.

Les participants ont sans doute re-

gretté que le Colloque n'ait pu (faute de temps) se clore sur des indications précises d'action. Il a cependant apporté une meilleure connaissance des problèmes et ouvert utilement les voies pour la recherche et la mise en œuvre de solutions. Le Colloque du 30 novembre marque une étape dans la réflexion du Mrap sur les questions urgentes, cruciales et complexes de l'action solidaire avec nos amis tsiganes et nomades.

A.C.

(1) « Tsigane » est l'orthographe adoptée par les scientifiques. Mais les Tziganes eux-mêmes ont opté pour le « Z ». Ce « Z » qui rappelle la honte des camps de concentration, l'initiale du terme allemand : « Zigeuner ».

(2) Le texte de toutes ces contributions sera publié dans un cahier spécial de droit et liberté.

(3) Loi du 6 janvier 1969 et décrets du 31.7.70 et 11.1.72 et circulaire Bonnet du 2.7.80.



# Une terre, deux peuples, deux États : une revendication constante du MRAP pour le Proche-Orient

*Un appel du MRAP de novembre 1973*

## Pour une vraie paix

Plusieurs dizaines de personnalités ont signé l'appel suivant, lancé par le M.R.A.P. :

Israël existe et doit exister. Les Etats arabes voisins ne peuvent accepter l'occupation de leurs territoires. Les droits nationaux du peuple palestinien doivent être reconnus et satisfaits.

Refusant les simplifications irréalistes et tendancieuses, nous voulons affirmer simultanément ces trois données fondamentales de la situation au Proche-Orient, ces trois impératifs hors desquels il n'est pas de paix.

Nous entendons souligner, en outre, que le Proche-Orient fait partie du Tiers-Monde qui lutte pour se libérer des tutelles économiques, pour disposer de ses ressources et de son destin ; cependant la solidarité entre les peuples engagés dans ce mouvement d'émancipation n'est nullement incompatible avec la coexistence et la coopération entre les pays arabes et Israël, dans un climat de respect mutuel, de développement économique et social, de progrès démocratique.

Le problème est complexe. Aucun de ses éléments ne saurait être ignoré de qui souhaite réellement le résoudre.

La force et la contrainte ne peuvent offrir d'issue, alors que l'on fait fi des aspirations des peuples en cause. C'est sur ceux-ci que doit s'appuyer la recherche d'une solution juste et durable.

Sinon, il ne peut y avoir dans cette région tant éprouvée, où le sang coule une fois encore, que tensions, haines et violences, iniquité permanente, reprises périodiques des hostilités.

Nous nous déclarons solidaires de tous ceux qui luttent, tant en Israël que dans les pays arabes, souvent à contre-courant de la politique ou de l'idéologie dominante, pour une entente fondée sur une appréciation

réaliste et loyale de la situation d'ensemble, sur le respect de l'identité et des raisons de l'autre.

Avec eux, nous constatons que les bases de la paix se trouvent réunies dans les résolutions des Nations Unies, tout particulièrement celle du 22 novembre 1967, dont l'application doit garantir la reconnaissance de droit et de fait de l'Etat d'Israël, une sécurité où son existence ne serait pas contestée, en même temps que l'intégrité, la sécurité et la libre détermination de tous les Etats et peuples du Proche-Orient.

Nous demandons aux pays en guerre, à l'O.N.U., aux grandes puissances impliquées politiquement, économiquement et militairement dans le conflit, d'agir à ces fins et, dans l'immédiat, de prendre toutes mesures pour que cessent les combats, avec leur cortège de morts, de souffrances et de destructions.

En France, doivent être récusées les tentatives de susciter des clivages dans l'opinion publique en jouant des sympathies ou antipathies à l'égard de l'un ou l'autre adversaire.

De telles attitudes sont d'autant plus néfastes qu'elles risquent de transposer le conflit du Proche-Orient en termes de races ou de religions, ce qui ne peut qu'alimenter le racisme, ici anti-arabe, là antijuif, favorisant les diversions politiques et les atteintes aux libertés de tous.

Nous invitons les antiracistes sincères à agir résolument pour combattre les préjugés, pour aider à une connaissance objective des données qui ont engendré le présent conflit, pour ouvrir les esprits à la tolérance, pour unir tous les hommes de bonne volonté dans un puissant mouvement d'opinion capable de contribuer à une paix véritable.

### Premiers signataires

**Pierre ABRAHAM**  
écrivain

**Catherine AMMAR**  
avocat

**Rolande ATTULY-JACOBS**  
avocat

**Robert BALLANGER**  
député

**Henri BARTOLI**  
professeur d'Université

**Guy BEDOS**  
comédien

**Jacques BELLEVILLE**  
professeur d'Université

**Simone BEN AMARA-BOUAZIZ**  
avocat

**Fernand BENHAIEM**  
avocat

**Marie-Eve BENHAIEM**  
institutrice

**Marlyse BLUM**  
avocat

**Marc-André BLOCH**  
professeur d'Université

**Francis BONIART**  
trésorier du M.R.A.P.

**Paul BOUAZIZ**  
avocat

**Clara CANDIANI**  
journaliste

**Marie-Magdeleine CARBET**  
écrivain

**Robert CHAMBEIRON**  
ancien député

**Edmonde CHARLES-ROUX**  
écrivain

**Alexandre CHIL-KOZLOWSKI**  
secrétaire national du M.R.A.P.

**Henri CITRINOT**  
secrétaire national du M.R.A.P.

**Eugène CLAUDIUS-PETIT**  
député, ancien ministre

**Dr Paul CHAUCHARD**  
directeur à l'Ecole des Hautes  
Etudes

**Maurice CLING**  
professeur d'Université

# contre tout racisme

**Marcel COHEN**  
linguiste

**Pierre COT**  
ancien ministre

**Laure DACHEVSKI-PERRIN**  
avocat

**Louis DAQUIN**  
cinéaste

**Alain DECAUX**  
historien

**Robert DELAVIGNETTE**  
gouverneur général honoraire  
de la France d'outre-mer

**Jacques DELPERRIE de BAYAC**  
historien

**Hubert DESCHAMPS**  
professeur d'Université

**Bernard DEZERT**  
professeur d'Université

**Pasteur André DUMAS**  
professeur à la Faculté de Théologie  
protestante de Paris

**Jean ESTABLET**  
avocat

**Henri FAURÉ**  
président honoraire de la Ligue de  
l'enseignement

**Jean-Pierre FAYE**  
écrivain

**Jacques FONLUPT-ESPERABER**  
conseiller d'Etat honoraire

**Ernest FRANCK**  
conseiller à la Cour de Cassation

**Jean FRAPPIER**  
professeur d'Université

**Mathilde GABRIEL-PERI**  
député honoraire

**Pierre GAMARRA**  
écrivain

**Max GONFREVILLE**  
avocat

**François GREMY**  
professeur à la Faculté de Médecine

**Gérard GUYOMARD**  
artiste peintre

**Victor HAIM**  
auteur dramatique

**Fred HERMANTIN**  
avocat, vice-président du M.R.A.P.

**Dr Georges HEUYER**  
professeur à la Faculté de Médecine

**Olivier HUSSENOT**  
comédien

**Manfred IMERGLIK**  
avocat

**Raymond JEAN**  
professeur d'Université

**René JULIAN**  
professeur d'Université

**Ernest KAHANE**  
professeur d'Université

**Daniel-Henry KAHNWEILER**  
directeur de galerie d'art

**Serge KRZIWKOSKI**  
ancien conseiller municipal de  
Marseille

**Bernard LAVERGNE**  
professeur d'Université

**Michel LEIRIS**  
écrivain

**Françoise LEON**  
professeur

**Mme LEON-JOUHAUX**

**Albert LEVY**  
secrétaire général du M.R.A.P.

**Pasteur Bertrand de LUZE**  
directeur de « Réforme »

**Jacques MADAULE**  
historien

**Philippe MALRIEU**  
professeur d'Université

**Roger MARIA**  
journaliste

**Jean-Paul MATHIEU**  
professeur d'Université

**Jean MELOUX**  
avocat

**Blasco MENTOR**  
artiste-peintre

**Jean MERCURE**  
directeur du « Théâtre de la Ville »

**Gaston MIALARET**  
professeur d'Université

**Roger NATAF**  
professeur d'Université

**Marie NATAF**  
documentaliste C.N.A.M.

**Sally N'DONGO**  
président de l'Union des travailleurs  
sénégalais en France

**Charles PALANT**  
vice-président du M.R.A.P.

**Pierre PARAF**  
président du M.R.A.P.

**Abbé Jean PIHAN**  
vice-président du M.R.A.P.

**Louis PERILLIER**  
ancien résident général de France  
en Tunisie

**Jean PICART LE DOUX**  
artiste-peintre

**James PICHETTE**  
artiste-peintre

**André PIEYRE  
de MANDIARGUES**  
écrivain

**Vladimir POZNER**  
écrivain

**W. RABI**  
écrivain

**Roland RAPPAPORT**  
avocat

**Guy RETORE**  
directeur du T.E.P.

**Claude REVA**  
chanteur-compositeur

**Emmanuel ROBLES**  
écrivain, de l'Académie Goncourt

**Jean ROUSSELOT**  
écrivain

**Charles SADRON**  
professeur au Muséum d'Histoire  
naturelle

**Maurice SCHUMANN**  
ancien ministre

**M. SOUTIF**  
professeur d'Université

**Evelyne SULLEROT**  
sociologue

**Lucky THIPHAINÉ**  
secrétaire nationale du M.R.A.P.

**Bachir TOURE**  
comédien

**André TUNC**  
professeur d'Université

**José VALVERDE**  
directeur du théâtre  
« Gérard-Philippe »

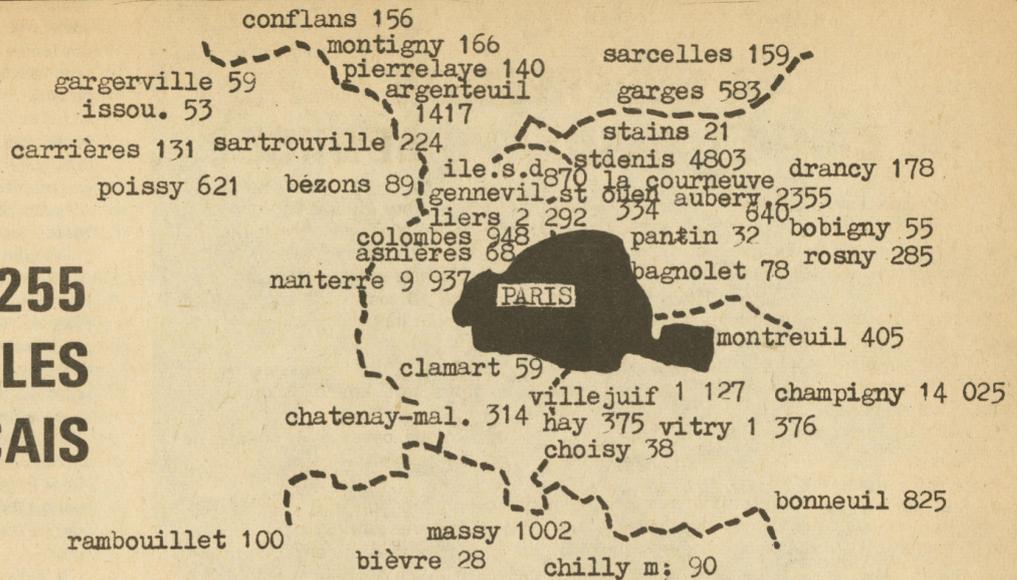
**André VERDET**  
écrivain

Les nouvelles signatures sont à adresser au  
Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme  
et pour la Paix (M.R.A.P.), 120, rue Saint-Denis,  
75002 Paris.

# La lutte pour les droits concerne d'abord ceux des plus pauvres

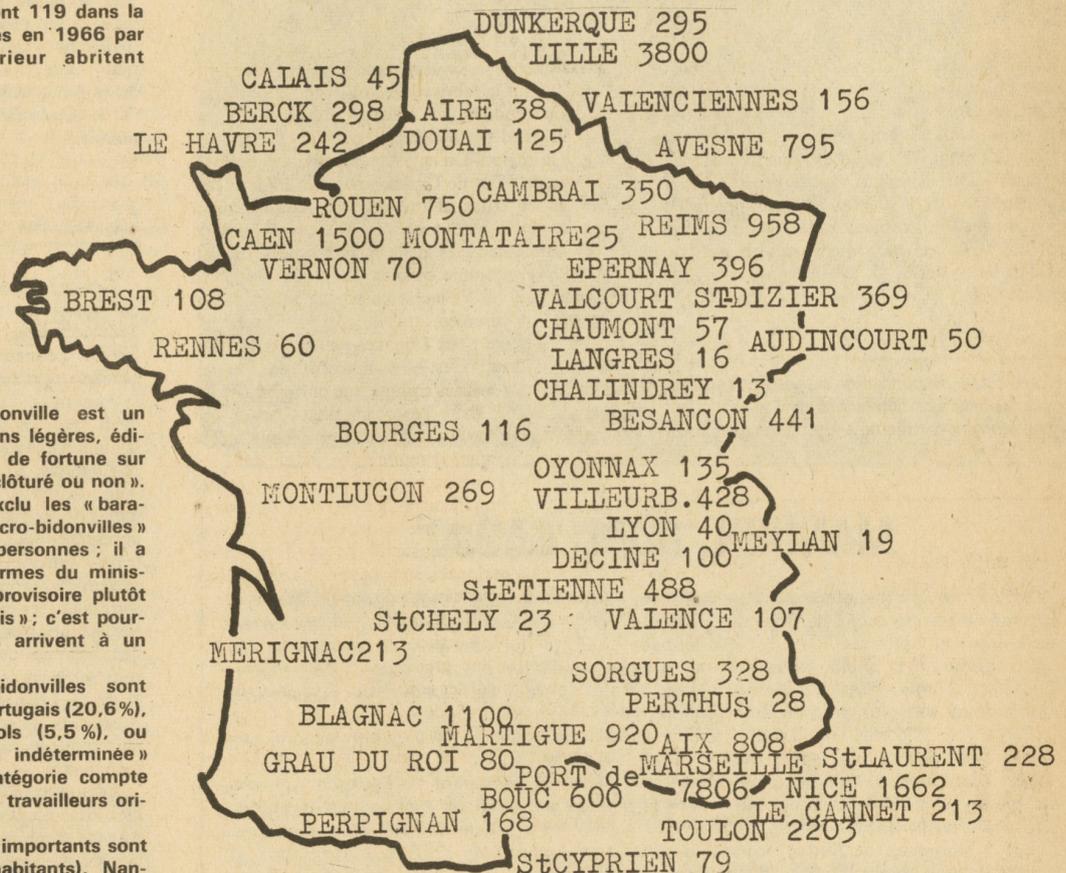
En 1968, le MRAP met l'accent sur les bidonvilles.

## LES 255 BIDONVILLES FRANÇAIS



dans la région parisienne...

Les 255 bidonvilles (dont 119 dans la région parisienne) recensés en 1966 par le ministère de l'Intérieur abritent 75 346 personnes.



...et en province

Officiellement, un bidonville est un « ensemble de constructions légères, édifiées avec des matériaux de fortune sur un terrain non aménagé, clôturé ou non ». Le recensement en a exclu les « baraquements » et les « micro-bidonvilles » n'abritant que quelques personnes ; il a donc abouti, selon les termes du ministère, « à une évaluation provisoire plutôt qu'à un recensement précis » ; c'est pourquoi d'autres évaluations arrivent à un chiffre double ou triple.

Les habitants des bidonvilles sont nord-africains (42,1%), portugais (20,6%), français (7,8%), espagnols (5,5%), ou « de nationalité autre ou indéterminée » (24%). Cette dernière catégorie compte surtout des Gitans et des travailleurs originaires des Balkans.

Les bidonvilles les plus importants sont à Champigny (14 025 habitants), Nanterre (9 737), Marseille (7 806), Saint-Denis (4 803), Lille (3 800). Certains sont fragmentés en plusieurs « quartiers » (9 à Saint-Denis et à Gennevilliers).

# Informations pratiques

**mr**ap

1949-2009

60 ans de luttes contre le racisme

**Pour un monde solidaire et sans racisme :  
migrants et réfugiés dans le monde**

**Samedi 31 octobre 2009**

**de 9h00 à 18h00**

**Grand Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris**

**3, rue LOBAU**

**75004 Paris**

**Métro**

*Hôtel de Ville* : lignes 1 et 11

*Chatelet* : lignes 1, 4, 11 - RER A et B

**Contact presse**

Claude GAVOILE

Tél : 03 29 23 26 36

**Inscriptions à la journée du 31 octobre 2009**

*(entrée seulement sur inscription)*

Par mail : [accueil@mrp.fr](mailto:accueil@mrp.fr)

Par Fax : 01 40 40 90 98

Par Tél : 01 53 38 99 97



**m**ouvement contre le **r**acisme et pour l'**a**mitié entre les **p**euples

43 boulevard Magenta

75010 Paris

Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 - Email : [accueil@mrp.fr](mailto:accueil@mrp.fr)

<http://www.mrp.fr>